

**Conférence finale du Programme EuroMed Marché
Barcelone, les 28 et 29 avril 2009**

Conclusions finales

Nous, les participants* à la conférence finale du Programme EuroMed Marché de la Commission européenne, financé au titre du programme MEDA dans le cadre de la politique euro-méditerranéenne de l'UE, après deux journées de travail et au terme de cette conférence, approuvons les conclusions finales suivantes :

1. Conformément à son principal objectif, ce programme a préparé la voie à la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 prévue au chapitre 2 de la Déclaration de Barcelone.
2. S'agissant de l'évaluation de l'ensemble du programme (mai 2002-avril 2009), nous faisons une évaluation positive de toutes les actions déployées. Les activités ont été réalisées selon une triple approche : régionale, intra-régionale et bilatérale (visites d'études et missions d'experts), ce qui a permis de donner une vision plus complète de la situation à la fois dans toute la région et dans chaque pays.
3. Par ailleurs, s'agissant des actions d'information et de diffusion, nous tenons à exprimer notre satisfaction par rapport à la documentation de base remise aux participants à l'occasion des différentes activités, aux études comparatives et thématiques réalisées dans le cadre du programme ainsi qu'à la publication de fin de programme intitulée « Vers la zone de libre échange » qui dresse un état des lieux fin 2008 dans les domaines couverts par le programme dans les pays partenaires méditerranéens. Toutes ces informations figurent également sur le site Internet du programme, qui a permis une mise en réseau des participants et experts grâce à des fonctionnalités interactives et qui contient toutes les informations qui ont été recueillies au cours de ces sept années. Le programme a permis aux participants des pays partenaires méditerranéens de mieux connaître le contenu et les développements du Marché intérieur au sein de l'UE, et en même temps d'envisager les mesures nécessaires à un rapprochement des législations et des procédures en vue d'une meilleure coopération entre les PM et l'UE et ses Etats membres, ainsi que d'approfondir la coopération sud-sud dans la perspective de la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010.

Parmi les principales réalisations du programme, il y a lieu de signaler sa contribution aux avancées opérées sur le plan du rapprochement législatif et de la création institutionnelle dans les domaines prioritaires sur lesquels il s'est penché.

4. Une autre réalisation à mettre à l'actif de ce programme est la constitution de différents réseaux thématiques d'experts et d'institutions, à la fois réels et virtuels. Ces réseaux sont à présent consolidés à la fois à travers les 6 groupes de travail constitués début 2008 et sur le site Internet du programme. Ce site interactif comporte plusieurs applications et soutient la mise en réseau des participants. En outre, il contient 6 réseaux thématiques (4^e et 5^e

phases) ainsi qu'un réseau d'experts couvrant tous les domaines prioritaires du Programme EuroMed Marché.

5. Au cours de leur réunion respective, les membres des groupes de travail ont fait une série de recommandations dont les principales sont indiquées ci-dessous par domaine prioritaire :

i) Coopération douanière et lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

Les membres de ce groupe de travail ont reconnu la nécessité de sauvegarder la base de données du Programme EuroMed Marché associant les Etats membres de l'UE en vue de la création d'un réseau d'échange d'informations dans ce domaine. Le groupe de travail a également proposé de prévoir à l'avenir des actions de formation focalisant sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon, sur l'analyse de risques sur les marchandises contrefaites et sur les méthodes de ciblage desdites marchandises. A l'heure actuelle, une demande d'intervention présentée par un titulaire de droits auprès d'un Etat membre de l'UE peut être également prise en charge dans les autres Etats membres de l'UE. En vue de la création de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, il est souhaitable qu'à l'avenir cette procédure soit étendue aux pays partenaires méditerranéens. Dès lors, les PM sont invités à harmoniser leur formulaire de demande d'intervention respectif.

ii) Marchés publics

Les participants ont admis qu'il serait utile de bénéficier d'une assistance technique sur mesure, comme celle proposée par les instruments TAIEX, JUMELAGE et l'OCDE-SIGMA, afin d'exploiter le travail réalisé dans le cadre du Programme EuroMed Marché et de poursuivre les efforts en vue d'une convergence réglementaire renforcée, tant au sein de la région MEDA qu'avec l'UE.

iii) Droits de propriété intellectuelle

Afin de préserver les acquis du programme dans ce domaine, il serait souhaitable de maintenir le réseau virtuel déjà constitué dans le cadre du Programme EuroMed Marché. Le Secrétaire général de la Société générale espagnole d'auteurs et éditeurs (SGAE) a proposé de mettre à disposition l'infrastructure de son institution pour accueillir et poursuivre ce réseau virtuel.

iv) Audit et comptabilité

- Il serait indiqué d'utiliser l'étude réalisée dans le cadre du Programme EuroMed Marché sur ce thème comme base pour rédiger des plans d'action nationaux dans ce domaine dans chacun des pays partenaires méditerranéens.
- Les participants appellent de leurs vœux la création d'une institution centrale euro-méditerranéenne, constituée à la fois de représentants du secteur public et du secteur privé, en vue de coordonner les actions dans ce domaine. La Fédération des experts-comptables méditerranéens (FCM), créée en 1999, devrait commencer à fonctionner comme un hub pour les activités de coopération euro-méditerranéenne en matière d'audit et de comptabilité, et fournir la base nécessaire à la création d'un organe central dans ce domaine.

v) Services financiers

Assurance :

Les travaux ont montré la convergence globale des législations prudentielles d'assurance des pays partenaires méditerranéens et de l'UE. L'instauration, étalée dans le temps, de zones de libre échange de services d'assurance, éventuellement partielles ou limitées en extension, et favorisée par des fonds de garantie et par une coopération accrue entre contrôleurs d'assurance, serait susceptible d'accroître la convergence des pratiques et de renforcer la compétitivité des acteurs.

Banque :

L'étude approfondie des règles, des pratiques et des structures fondamentales des pays partenaires méditerranéens montre des résultats encourageants. Ce travail en commun a permis d'échanger entre pays voisins et avec les représentants de l'Union européenne, de confronter de façon concrète les règles et pratiques nationales et, *in fine*, de faciliter leur convergence. Ce travail a montré les grands progrès réalisés : modernisation des règles, développement de la concurrence, meilleur suivi des risques ; cependant, le secteur bancaire doit encore s'améliorer, en particulier en élargissant l'accès des ménages et des PME à des services bancaires modernes. L'évolution a montré une réelle convergence au sein de la zone et vers l'UE, même s'il reste des différences dans certains domaines.

Les participants sont convenus qu'il fallait poursuivre la convergence des règles et des standards, à la fois au sein de la zone MEDA, avec l'Union européenne et au niveau international.

Les participants estiment qu'il conviendrait de poursuivre ce travail en commun pour accompagner ce processus de réforme et de convergence, s'appuyant aussi sur les nouvelles règles et pratiques issues de la crise financière et du processus de décision multilatéral (G 20, FMI). Par ailleurs, il serait également utile de se livrer à une comparaison entre l'UE et les PM.

vi) Concurrence

Pour renforcer les structures existantes au plan juridique et institutionnel établies au cours de la dernière décennie, plusieurs propositions sont formulées :

- a) Renforcer le plaidoyer en faveur de la concurrence dans les sociétés euro-méditerranéennes : éditer un bulletin de la concurrence dans la Méditerranée, semestriel ou du moins périodique ; assurer l'édition en langue arabe de ce bulletin avec un soutien financier à rechercher auprès d'un donateur régional ou international et le soutien technique proposé notamment par les autorités égyptienne et marocaines de concurrence ; organiser chaque année une journée de la concurrence méditerranéenne sur le modèle de la journée européenne de la concurrence de Paris de novembre 2008 (Competition Day de la Présidence française de l'UE).
- b) Renforcer les effets de réseau par la création d'un comité euro-méditerranéen de la concurrence ; ce comité pourra comprendre plusieurs groupes ou formations : comité directeur, plénier, groupes de travail ad hoc. Ce comité, qui pourrait se réunir régulièrement à Barcelone, pourrait tenir le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée informé de ses conclusions et offrir un cadre

multilatéral permanent pour explorer les problèmes conjoints des pays de la région concernée ; il pourrait également être proposé de constituer un réseau euro-méditerranéen de concurrence qui pourrait aussi s'appuyer sur le réseau virtuel déjà constitué dans le cadre du Programme EuroMed Marché en le renforçant par l'institution de fiches de cas du type *ECN case documents*.

- c) Structurer de manière permanente sur une base régionale méditerranéenne les efforts de formation à entreprendre par chaque autorité nationale de concurrence des PM intéressés : la Tunisie a offert la disponibilité d'un centre de formation régional à cet effet ; les pays intéressés de l'UPM pourraient offrir, en tant que de besoin et suivant leurs disponibilités, des journées experts pour assurer ces formations avec le concours financier d'un programme européen tel que TAIEX, programme qui pourrait également être mis à profit pour faciliter le déplacement des agents d'autorités de concurrence à former ; pour sa part, le Maroc oeuvre actuellement à la mise en place d'un centre de recherche et de documentation qui pourrait avoir une vocation également régionale et être coordonné avec d'autres initiatives en la matière dans la région méditerranéenne.
- d) Poursuivre les travaux avec l'Union pour la Méditerranée.

Les participants ont pris acte de la diffusion prochaine des présentes conclusions finales auprès de la Commission européenne, des Etats membres de l'UE et des Partenaires méditerranéens.

Lues et approuvées à Barcelone, le 29 avril 2009.

(*) Voir liste en annexe